



Bruxelles, le 8 mai 2014
140508/02

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'accord de dialogue politique et de coopération UE-Amérique centrale entre en vigueur

L'accord de dialogue politique et de coopération UE-Amérique centrale est entré en vigueur le 1^{er} mai 2014. Cela fait des décennies que l'UE et l'Amérique centrale entretiennent des relations étroites et globales, qui remontent aux années 1980, lorsque l'UE a soutenu cette région dans la réussite de son processus de paix. L'entrée en vigueur de cet accord constitue une nouvelle étape dans le processus de renforcement des relations entre l'UE et l'Amérique centrale et permettra aux deux parties de mener un dialogue politique et une coopération de portée générale au niveau bilatéral.

Catherine Ashton, la Haute Représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité/vice-présidente de la Commission a déclaré: *"Grâce à l'entrée en vigueur de cet accord et à l'entrée en vigueur à titre provisoire, l'an dernier, de l'accord d'association, l'UE et l'Amérique centrale ont mis en place les outils qui leur permettront de développer des relations globales sur les questions politiques, économiques et de coopération. Ces deux accords conclus avec les six pays d'Amérique centrale concrétisent notre volonté de renforcer notre présence en Amérique latine, qui est un important partenaire de l'UE. L'UE se réjouit à la perspective de mettre en œuvre l'accord de dialogue politique et de coopération et d'aborder des questions d'intérêt commun, telles que l'intégration régionale, la démocratie et la bonne gouvernance, la cohésion sociale, la sécurité publique et la coopération de région à région."*

POUR EN SAVOIR PLUS:

Michael Mann +32 498 999 780 - +32 2 584 9780- Michael.Mann@eeas.europa.eu @EUHighRepSpx
Maja Kocijancic +32 498 984 425 - +32 2 298 65 70 - Maja.Kocijancic@ec.europa.eu @AshtonSpx Maja
Sébastien Brabant +32 460 75 09 98 - Sebastien.Brabant@ec.europa.eu
Traversa Maria Lyra +32 2 295 6368 Maria-Lyra.TRAVERSA@ec.europa.eu

Suivez-nous sur Twitter @eu_eeas
www.facebook.com/EuropeanExternalActionService
www.eeas.europa.eu

FR

Contexte

L'accord de dialogue politique et de coopération entre en vigueur entre l'UE et ses États membres et les 6 républiques d'Amérique centrale: Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama. Cet accord prévoit un dialogue politique au niveau des chefs d'État ou de gouvernement, au niveau ministériel, au niveau des hauts fonctionnaires et au niveau des services et prévoit la possibilité de coopérer dans le domaine de la politique étrangère et de la sécurité. Il remplace l'accord-cadre de coopération de 1993 et restera en vigueur jusqu'à la ratification complète de l'accord d'association de 2012, son volet commercial étant déjà en vigueur à la suite de sa ratification par les pays d'Amérique centrale et l'UE.

L'UE est le principal donateur pour la coopération régionale en Amérique centrale et un ardent défenseur du Système d'intégration centraméricain (SICA). Durant la période 2014-2020, l'UE augmentera sa coopération bilatérale dans quatre pays partenaires d'Amérique centrale (El Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua) au titre de l'Instrument de financement de la coopération au développement. La jeunesse, le développement social, la lutte contre la pauvreté, la sécurité et le changement climatique figurent parmi les principales priorités qu'il a été convenu de poursuivre dans le cadre de la coopération avec cette région.